



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdt3c.org Web : cfdt3c.org

DSCC 94 : Suivi de « l'Accord Distri »

La DSCC doit respecter les agents de la distribution !

❖ **EMPLOIS : 94 NOUVEAUX CDI VALIDES DEPUIS MARS DANS LE 94.**

La situation des effectifs reste très critique dans plusieurs établissements !

La CFDT ne cesse de réclamer la Cdésation des collègues en CDD et en intérim qui donnent satisfaction pour combler au plus vite l'ensemble des postes à la distribution.

La CFDT regrette toujours l'obligation du permis de conduire pour être validé en CDI alors que dans certaines PDC, les tournées sont essentiellement à vélo.

❖ **FACTEURS POLYVALENTS : LA CFDT A OBTENU GAIN DE CAUSE SUR LA PRIME DE REMPLACEMENT DE 7 €**

Même si ils sont positionnés en longue durée sur un quartier ou sur une position de cycle les facteurs polyvalents conservent la prime de remplacement.

Contactez-nous si vous rencontrez des difficultés.

❖ **SECABILITE : 25 JOURS POUR 2017 ET 30 POUR 2018 C'EST TOUT !**

La CFDT s'opposera à la sécabilité imposée sur des semaines « fortes ».

Si grâce à l'accord, la sécabilité a fortement diminuée par rapport à 2016, il n'est pas question de permettre à la Direction de l'augmenter !

Même si la CFDT a dû intervenir sur des tentatives de mises en place de sécabilité sur Fontenay, la Direction n'écarte pas cette disposition.

Pour notre organisation, en dehors de la période estivale où la discussion reste possible, nous nous tiendrons à disposition des collègues pour empêcher cette forme de sécabilité imposée.

Concernant le quota des 25 jours (2017) ou 30 jours (2018) :

La CFDT a réitéré son exigence d'une communication « claire » et régulière du nombre de jours effectués dans l'attente de l'intégration de cette information dans la BOX.

❖ **FACTEURS DE CYCLE : LA CFDT EXIGE LE 2.1 POUR CETTE FONCTION !**

La CFDT a rappelé qu'ils doivent être positionnés en 1.3 et qu'ils bénéficient de la prime de remplacement de 7 € dès qu'ils remplacent sur un quartier en dehors de leur cycle de remplacement.

Contactez la CFDT pour vous faire respecter !